

Séance ordinaire du bureau territorial du 8 novembre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-11-08_2937

Subvention Orly International dotations
Prix de l'entrepreneuriat d'Orly Paris®

L'an deux mille vingt-deux, le 8 novembre à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 2 novembre 2022.

Fonction	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Président	M. LEPRÊTRE Michel	Présent		P
1ère vice-présidente	Mme DAUMIN Stéphanie	Visioconférence		P
2ème vice-présidente	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
3ème vice-président	M. DELL'AGNOLA Richard	Visioconférence		P
4ème vice-président	M. TEILLET Alexis	Présent		P
5ème vice-présidente	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
6ème vice-président	Mme SOUID-BEN CHEIKH Imène	Présente		P
7ème vice-président	M. DECROUY Clément	Présent		P
8ème vice-président	M. MARCHAND Romain	-		-
9ème vice-présidente	Mme VALA Cécilia	Visioconférence		P
10ème vice-présidente	Mme GONZALES Elise	-		-
11ème vice-président	M. SAC Patrice	Visioconférence		P
12ème vice-président	M. VILAIN Jean-Marie	Visioconférence		P
13ème vice-présidente	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
14ème vice-président	M. GRILLON Eric	Visioconférence		P
15ème vice-président	M. LAURENT Jean-Luc	Visioconférence		P
16ème vice-président	M. MARCILLAUD Bruno	Visioconférence		P
17ème vice-présidente	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
18ème vice-président	M. YAVUZ Métin	-		-
19ème vice-président	M. DUFOUR Jean-Marc	-		-
20ème vice-président	M. LAFON Gilles	Présent		P
1er Conseiller délégué	M. AGGOUNE Fatah	-		-
2ème Conseiller délégué	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
3ème Conseiller délégué	M. ID ELOUALI Ali	-		-
4ème Conseiller délégué	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			25
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2937 à 2940	19	0	19

Exposé des motifs

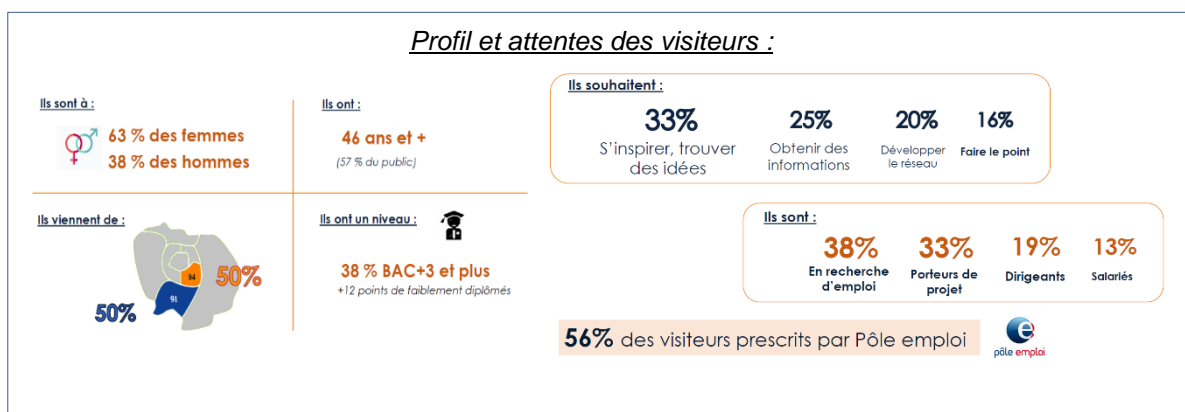
Le 17 novembre 2022, l'association Orly Paris® et ses partenaires organisent la 9^{ème} édition des Rendez-Vous de l'entrepreneuriat Orly, à la Maison de l'environnement et du développement durable d'Athis-Mons. Il s'agit d'une journée de rencontre et d'information pour les créateurs d'entreprise et les demandeurs d'emploi en quête de nouvelles opportunités professionnelles.

Objectifs de cette journée : donner toutes les clés pour créer, développer son activité ou surmonter ses difficultés et permettre de rencontrer des experts et d'autres entrepreneurs près de chez soi. Les visiteurs bénéficient d'un accueil personnalisé, permettant de définir l'état d'avancement de leur projet et d'identifier une offre de service adaptée (plus de 60 experts seront réunis : experts-comptables, Urssaf, banques, avocats, spécialistes de la propriété intellectuelle, du numérique, professionnels de l'accompagnement etc.). C'est aussi pour eux l'occasion de partager, de confronter leurs expériences et de repartir avec des contacts.

L'EPT Grand-Orly participe depuis plusieurs années à cet événement pour informer, orienter et/ou renseigner le public sur l'offre de services du territoire en matière d'accompagnement à la création, au développement et à l'immobilier d'entreprises.

Bilan de l'édition 2021 des Rendez-Vous de l'entrepreneuriat Orly Paris®

330 participants avec un taux de satisfaction globale des visiteurs et partenaires de 97%



(Source Orly International)

Prix de l'entrepreneuriat Orly Paris®

Dans le cadre de cet événement un concours est organisé. Ce concours a pour but de :

- Stimuler et promouvoir l'esprit d'entreprise au bénéfice du territoire,
- Faire émerger des idées de création d'entreprise à impact,
- Rendre visible les talents de la communauté aéroportuaire d'Orly Paris®.

Plusieurs prix de l'entrepreneuriat seront décernés dans trois catégories :

- "**La belle idée d'Orly Paris®**" pour une "jeune pousse" (entreprise ou association en création non immatriculée ou créée au plus tôt le 15 juillet 2021)
- "**La jeune entreprise d'Orly Paris®**" pour une entreprise ou association "en développement" (immatriculée entre le 15 juillet 2019 et le 15 juillet 2021).
- "**Un Prix spécial du jury d'Orly Paris®**" qui sera octroyé parmi les candidats proposés des 2 premières catégories de prix.

Les candidats seront présélectionnés par des prescripteurs de la création et de l'accompagnement de la jeune entreprise.

Les gagnants des deux premières catégories seront désignés le **17 novembre 2022** par un vote du public composé de partenaires de la création d'entreprise et de la jeune entreprise, de dirigeants d'entreprise, d'élus locaux et des membres du jury. Le prix spécial du jury sera déterminé à l'issue de l'ensemble des présentations par le jury et uniquement par lui. Présidé par le Président d'Orly International, le jury sera également composé du (ou de son représentant) Directeur de l'Aéroport de Paris-Orly, du Directeur délégué aux Affaires territoriales d'Air France et des représentants élus de l'Etablissement public Grand-Orly Seine Bièvre et de la Communauté d'agglomération de Paris-Saclay. Le jury est indépendant et souverain. Il délibère à huis clos.

Dans le cadre de ce concours, l'association Orly International sollicite l'EPT pour abonder les dotations qui seront remises aux trois lauréats des prix de l'entrepreneuriat.

Cette dotation s'ajouterait à celles d'Orly International (chèque de 1500€), Air France (billets aller-retour en France Métropolitaine), Banque Populaire Rives de Paris (soutien réseau, communication et bon cadeaux) et la Communauté d'agglomération de Paris Saclay (3 mois d'hébergement dans les espaces co-working et pépinière Wipse, le 30, le 21), Groupe ADP et sa pépinière gérée par Wacano (2 mois d'hébergement). Ces dotations sont remises à chacun des trois lauréats.

Il est proposé d'y répondre favorablement et d'octroyer :

- à chacun des lauréat.e.s, quel que soit son territoire d'appartenance : un hébergement gratuit de 6 mois au sein d'un des équipements économiques de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.
- Une subvention de 1 500 € à Orly International, qui permettra une dotation supplémentaire pour les lauréat.e(s) issu(s) du territoire Grand-Orly Seine Bièvre. Un lauréat du Grand-Orly Seine Bièvre percevra donc une dotation financière de 500 € supplémentaire pour chacune des 3 catégories ci-dessus. En l'absence de lauréat du territoire, la subvention servira à financer les actions d'Orly International dans le cadre de la communauté des Pépites d'Orly Paris (communauté d'entrepreneurs rassemblant notamment les lauréats des Prix de l'entrepreneuriat d'Orly Paris). Cette subvention spécifique aux Prix de l'entrepreneuriat vient s'ajouter à la subvention annuelle de 7500 € attribuée par le Grand-Orly Seine Bièvre à l'association Orly International.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu la délibération n° 2018-02-13-914 du 13 février 2018 relative à la compétence développement économique ;

Vu la délibération n° 2022-04-05_2711 relative au versement d'une subvention à Orly International;

Vu la délibération n°2020-07-15_1867 du Conseil Territorial du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil territorial au Bureau ;

Considérant la feuille de route 2021-2025 du développement économique et son engagement pour l'émergence d'une économie responsable et solidaire, répondant aux enjeux de la transition écologique, et la création de nouveaux emplois ;

Considérant la volonté politique de l'EPT de développer l'économie et l'emploi en soutenant des actions spécifiques permettant d'accompagner les habitant-es qui le souhaitent vers l'emploi, soit directement par le retour à l'emploi, ou à la formation ou la création d'activités ;

Considérant le rôle indéniable de soutien au développement économique local joué par Orly International notamment au travers de l'évènement des Rendez-vous de l'entrepreneuriat d'Orly Paris et la communauté des Pépites

Entendu le rapport de Mme Imène Souid-Ben Cheikh .

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le bureau territorial délibère et, à l'unanimité

1. Approuve la remise des dotations susmentionnées aux lauréats des Prix de l'entrepreneuriat d'Orly Paris 2022® à savoir :
 - à chacun des lauréat.e.s, quel que soit son territoire d'appartenance : un hébergement gratuit de 6 mois au sein d'un des équipements économiques de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.
 - une subvention de 1 500 € à Orly International, qui permettra une dotation supplémentaire pour les lauréat.e.(s) issu(s) du territoire Grand-Orly Seine Bièvre. Un lauréat du Grand-Orly Seine Bièvre percevra donc une dotation financière de 500 € supplémentaire pour chacune des 3 catégories. En l'absence de lauréat du territoire, la subvention servira à financer les actions d'Orly International dans le cadre de la communauté des Pépites d'Orly Paris®.
2. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 19



A Vitry-sur-Seine, le 10 novembre 2022
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 14 novembre 2022
ayant été publiée le 14 novembre 2022

PRIX DE L'ENTREPRENEURIAT ORLY PARIS® 2022

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 - Objet

L'association Orly International (OI) et ses partenaires organisent dans le cadre des Rendez-Vous de l'entrepreneuriat et du rebond d'Orly Paris®, le prix de l'entrepreneuriat le 17 novembre 2022. La participation à ce concours est gratuite sans obligation d'achat selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Adresse de l'organisateur du concours :

Orly International, Aérogare Orly 4, 94543 ORLY AEROGARE Cedex

Ce concours a pour but de :

- Stimuler et promouvoir l'esprit d'entreprise au bénéfice du territoire,
- Faire émerger des idées de création d'entreprise à impact,
- Rendre visible les talents de la communauté aéroportuaire d'Orly Paris®.

Trois catégories de prix seront décernées :

« La belle idée d'Orly Paris® », une entreprise ou association en création non immatriculée ou créée au plus tôt le 15 juillet 2021 ;

« La jeune entreprise d'Orly Paris® », une entreprise ou association immatriculée entre le 15 juillet 2019 et le 15 juillet 2021 ;

« Un prix spécial du jury d'Orly Paris® » qui sera octroyé parmi les candidats proposés des 2 premières catégories de prix.

Un candidat ne peut recevoir qu'un seul prix. Les prix ne seront pas cumulatifs.

Article 2 - Modalités et conditions de participation

2.1. Modalités de participation

Les candidats sont **présélectionnés par les prescripteurs** de la création et de l'accompagnement de la jeune entreprise **référéncés** (Liste des prescripteurs référencés par bulletin d'engagement). Les dossiers seront retenus **par ordre d'arrivée des dossiers (date du mail ou cachet de la poste faisant foi) jusqu'à concurrence de 10 dossiers maximum (5 dans chaque catégorie)**. Un seul dossier par prescripteur est éligible dans l'une ou l'autre des 2 catégories de prix. En cas de nombre de dossiers trop élevés Orly International se réserve le droit de ne retenir que les dossiers considérés comme prioritaires par les prescripteurs.

Les dossiers transmis par les prescripteurs (cf modèle en annexe) doivent être dûment complétés et envoyés à l'adresse suivante : Orly-International - Aérogare Orly 4 – BP 232-94543 Orly Aérogare Cedex ou par mail à daboulkheir@orly-international.com copie à signais@orly-international.com

Le concours est ouvert **le 09 juillet 2022. La date limite de dépôt des candidatures est le 15 septembre à midi**. Orly-International se réserve la possibilité de prolonger la date limite du dépôt de candidature.

PRIX DE L'ENTREPRENEURIAT ORLY PARIS® 2022

2.2 Conditions de participation

Les candidats sélectionnés seront obligatoirement présents le 17 novembre de 16H à 17H pour présenter leur projet sous la forme d'un pitch de 4 minutes maximum. Ils seront accompagnés par la structure d'accompagnement les ayant présélectionnés et entraînés au pitch.

Seront éligibles :

Pour la catégorie « La belle idée », toute personne physique âgée de dix-huit ans minimum, résidant ou étudiant dans les départements de l'Essonne et du Val-de-Marne, en priorité dans les communes suivantes : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Cachan, Champlan, Chevilly-Larue, Chilly-Mazarin, Choisy-le-Roi, Épinay-sur-Orge, Fresnes, Gentilly, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, La Ville du Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Montlhéry, Morangis, Nozay, Orly, Orsay, Palaiseau, Paray Vieille-Poste, Rungis, Saclay, Saint-Aubin, Saulx-les-Chartreux, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Vauhallaan, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejuif, Villejust, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Villiers-le-Bâcle, Viry-Châtillon, Vitry-sur-Seine, Wissous.

Pour la catégorie « La jeune entreprise », toute personne morale dont le siège se situe dans les départements de l'Essonne et du Val-de-Marne et en priorité dans les communes suivantes : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Cachan, Champlan, Chevilly-Larue, Chilly-Mazarin, Choisy-le-Roi, Épinay-sur-Orge, Fresnes, Gentilly, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, La Ville du Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Montlhéry, Morangis, Nozay, Orly, Orsay, Palaiseau, Paray Vieille-Poste, Rungis, Saclay, Saint-Aubin, Saulx-les-Chartreux, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Vauhallaan, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejuif, Villejust, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Villiers-le-Bâcle, Viry-Châtillon, Vitry-sur-Seine, Wissous.

Ne peuvent pas concourir :

- les personnels et élus de la structure organisatrice du concours,
- les membres du jury,
- les anciens lauréats du Prix Orly Paris.

Dans le cas d'un projet à plusieurs porteurs, seul un porteur pourra candidater au concours. Il est remis un prix par projet sélectionné, quel que soit le nombre de porteurs. A défaut de présence le jour J, la candidature est annulée.

Seront présentés le **17 novembre 2022** uniquement les dossiers transmis par les prescripteurs référencés, de façon lisible, en langue française, et entièrement complétés. Tout formulaire illisible, incomplet, portant des indications fausses d'identité ou d'adresse sera disqualifié.

La participation à ce concours est strictement personnelle et nominative. Les lauréats s'engagent à fournir les justificatifs attestant du lieu de leur domicile et de leur âge. La non-présentation de ces documents entraînera l'annulation du prix.

Toute participation au concours incomplète, non-conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, comportant des indications fausses, raturées, illisibles, falsifiées, erronées ou enregistrées après la date limite de participation, ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle. La participation au concours implique l'acceptation sans restriction du présent règlement. Aucun dossier ne sera restitué aux candidats.

PRIX DE L'ENTREPRENEURIAT ORLY PARIS® 2022

Article 3 - Critères de sélection

La sélection se fera au regard des critères suivants :

- l'originalité de l'idée ;
- le réalisme de l'idée ;
- la qualité des arguments apportés dans la réponse aux questions du dossier de participation ;
- la qualité de la présentation orale du projet ;
- la contribution du projet à un développement économique inclusif et écologiquement responsable du territoire.

L'inscription du projet dans l'activité aéroportuaire, aéronautique, aérienne sera un atout supplémentaire.

Article 4 - La dotation

Le prix est doté pour les lauréats de chaque catégorie :

- d'un chèque d'un montant de 1 500 € (dotation en numéraire attribuées par Orly International sur présentation d'un justificatif de création correspondant à la temporalité précisée dans l'article 1). Pour les lauréats de « la belle idée » la création effective devra être intervenue d'ici le 17 novembre 2022.

- d'un billet Air France pour une destination française (métropolitaine) pour 1 personne dans un délai de 1 an à compter de la date de la cérémonie de remise des prix soit le 17 novembre 2022.

- d'un accueil dans les locaux d'activité de 2 mois proposés par les partenaires territoriaux.

- d'une offre cadeaux de Banque Populaire Rives de Paris : box voyage, soutien conseil et communication.

- d'autres dotations issues d'entreprises partenaires.

En fonction des dossiers soumis, le jury se réserve le droit de modifier le nombre de lauréats primés ou de ne pas attribuer la totalité des prix.

Article 5 - Désignation des gagnants

Les gagnants des 2 catégories seront désignés le 17 novembre 2022 par un vote du public composé de partenaires de la création d'entreprise et de la jeune entreprise, de dirigeants d'entreprise, d'élus locaux et des membres du jury. Un prix spécial du jury sera déterminé le 17 novembre à l'issue de l'ensemble des présentations par le jury et uniquement par lui. Présidé par le Président d'Orly International, le jury sera également composé du (ou de son représentant) Directeur de l'Aéroport de Paris-Orly, du Directeur délégué aux Affaires territoriales d'Air France et des représentants élus de l'Etablissement public Grand-Orly Seine Bièvre et de la Communauté d'agglomération de Paris-Saclay. Le jury est indépendant et souverain. Il délibère à huis clos. L'ensemble des résultats du concours resteront confidentiels jusqu'à la proclamation des résultats finaux à la fin de la cérémonie.

Un candidat ne peut recevoir qu'un seul prix. Les prix ne seront pas cumulatifs.

PRIX DE L'ENTREPRENEURIAT ORLY PARIS® 2022

Article 6 - Proclamation des résultats

6.1 Remise des prix

La proclamation des résultats aura lieu le 17 novembre. L'identité des gagnants du concours sera proclamée le jour de la remise des prix puis notifiée sur une liste par écrit. Les lauréats s'engagent à participer à la cérémonie de remise des prix, au lieu et date qui leur seront communiqués. Leur absence entraînera l'annulation du prix. L'organisateur se laisse la possibilité d'adapter le format de la remise des prix en fonctions des conditions sanitaires (covid).

6.2 Précisions relatives aux lots

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échange des lots gagnés. L'organisateur du concours se réserve le droit de remplacer les lots par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les dotations qui n'auraient pu, pour quelque raison que ce soit, être remises aux gagnants, seront annulées.

Article 7 - Limite de responsabilité

L'association Orly International ne saura être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'évènement indépendant de leur volonté ce concours devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté.

Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Les modalités du concours de même que les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

L'organisateur du concours pourra annuler ou suspendre tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au concours, et/ou en cas de communication d'informations erronées. Ils se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du concours est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant aux organisateurs du concours, ceux-ci se réservent le droit d'interrompre le concours. L'organisateur du concours décline par ailleurs toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

Article 8 - Droits incorporels et droit à l'image

Sauf demande expresse du participant au concours, formulée par lettre recommandée avec avis de réception adressée à Orly International, Aérogare Orly 4, 94543 ORLY AEROGARE Cedex, Orly-International et les co-organisateurs de l'évènements se réservent le droit de communiquer sur l'organisation du concours et d'indiquer dans sa communication quel qu'en soit le support (print, digital et tout autre support encore inconnu à ce jour), les photographies, les vidéos, noms, prénoms, villes, projet entrepreneuriaux et entreprises des participants pendant une durée de 3 ans. Cette communication ne confère pas une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot prévu au présent règlement.

PRIX DE L'ENTREPRENEURIAT ORLY PARIS® 2022

Article 9 - Protection des données à caractère personnel

Les informations communiquées par les participants, et notamment celles à caractère personnel, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée par la loi du 6 Août 2004, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en écrivant à l'adresse suivante :

Orly International, Aérogare Orly 4, 94543 ORLY AEROGARE Cedex

Les données collectées sont obligatoires pour participer au concours. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du concours sont réputées renoncer à leur participation. L'organisateur du concours pourra également être amené à réutiliser ces informations ou les transmettre à ses partenaires aux fins notamment d'envoi par courrier postal ou électronique d'informations concernant l'entrepreneuriat ou d'autres opérations. À tout moment, les participants peuvent contacter l'organisateur pour demander l'arrêt d'une telle utilisation de leurs coordonnées à caractère personnel en écrivant à l'adresse suivante : Orly International, Aérogare Orly 4, 94543 ORLY AEROGARE Cedex.

Article 10 - Règlement

9.1. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans condition ni réserve.

9.2. Contestation

Toute contestation ou réclamation relative au concours devra être adressée par écrit à l'adresse du concours, dans un délai d'un mois à compter de la clôture du concours.

9.3. Consultation

Le règlement complet est remis par le prescripteur au lauréat proposé.

Article 11 - Fraudes et loi applicable

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du concours pour son auteur. Le présent concours ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes du territoire Orly Paris®.

Article 12 - Dépôt du règlement

Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de l'organisateur spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du concours.

Il est transmis aux nominés par le prescripteur en charge du dépôt du dossier.



Les Rendez-Vous de l'entrepreneuriat Orly Paris[®] 2022

Réunion de préparation n°1
6 juillet 2022

Un événement organisé par :



Tour de table



Save the date



CRÉER OU DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

LES RENDEZ-VOUS DE L'ENTREPRENEURIAT

L'événement 100% networking d'Orly Paris®

orlyparis.com

Un événement organisé par :

- Orly Paris®
- pôle emploi
- MVA
- MVA
- CCI ESSONNE
- CCI VAL-DE-MARNE
- Missions Locales d'Orly Paris®
- iledeFrance
- VAL de MARNE
- PARIS SACLAY
- Direccte

9^e édition des **Rendez-Vous de l'entrepreneuriat et de l'évolution professionnelle**

Jeudi 17 novembre 2022
9H – 16H

En 100% « présentiel »

Maison de l'environnement et du développement durable, Athis-Mons

Suivi de la **Remise du Prix Orly Paris®**
16h00 – 17h30



Ordre du jour

1. Point sur l'**actualité entrepreneuriale**,
2. Le **bilan** de l'édition 2021 et les **ambitions** pour 2022,
3. **Temps de créativité** autour de l'offre de service,
4. Calendrier des **prochaines étapes**.



Point sur l'actualité entrepreneuriale




Une dynamique de créations d'activité qui se poursuit

3 400 créations tout secteur sur les communes d'emprise

(Orly, Rungis, Wissous, Villeneuve-le-Roi, Thiais, Morangis, Paray Vielle-Poste, Athis-Mons, Chilly-Mazarin)

 **+15%** par rapport à 2021

275 000 créations sur le territoire francilien

 **+ 9,3%** par rapport à 2020 (+6,2% en VDM et 11,1% en Essonne)

Secteurs : commerce de gros et de détail, l'hébergement - restauration et les transports.

1 million au niveau national (64% en micro-entreprise, 27% société, 2% entreprises individuelles classiques)

 **+ 17%** par rapport à 2020

Dans les filières aéroportuaires



Fin 2021
631 établissements

Un nombre d'établissements stable

40 créations
d'établissements
en 2021

Commerce, Fret-Messagerie-Transports terrestres, autres activités (assurance, maintenance, télécommunication, équipements aéronautiques etc.) **les activités de commerce, hôtellerie, restauration et catering** sont les secteurs les plus dynamiques

↓ **-15 %** par
rapport à 2020

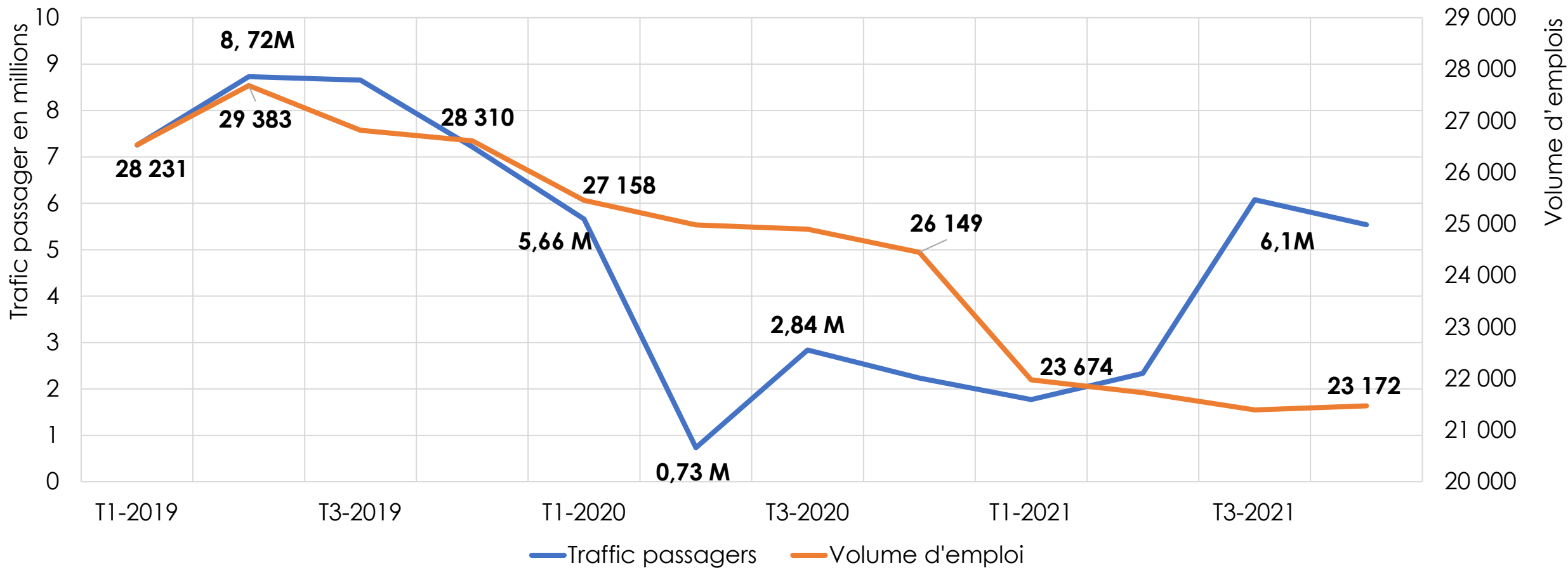
Un taux de défaillance d'entreprises directement liées à l'aéroport divisé par 2 en 2021



au 1^{er} trim 2022, +16% de défaillances en IDF dans tout les secteurs

Depuis la crise... à fin 2021

Evolution du Trafic aérien face à l'évolution de l'emploi pendant la crise du COV-19



B I L A N

8^e édition

RDV de l'entrepreneuriat
et du rebond (18 nov 21)

Retour du visitorat en 2021



330 participants

Taux de satisfaction :

97 % Satisfaction globale des visiteurs et partenaires

100 % Recommandent le salon à un ami

100 % Qualité des ateliers et conférences

Les visiteurs de l'édition 2021

Ils sont à :

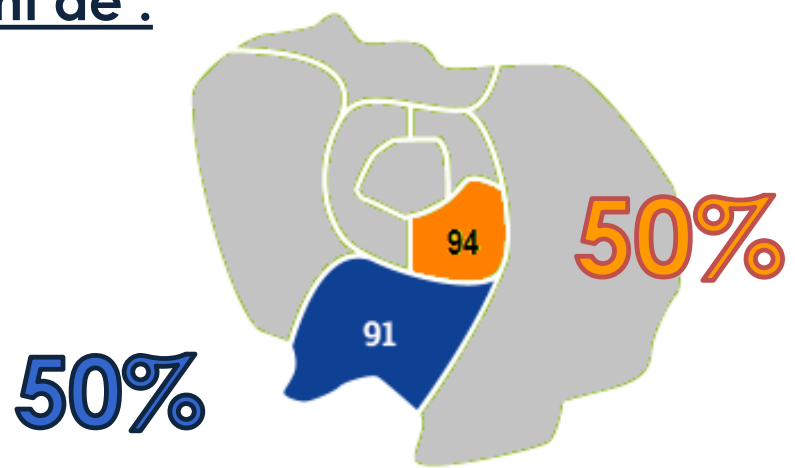


63 % des femmes
38 % des hommes

Ils ont :

46 ans et +
(57 % du public)

Ils viennent de :



Ils ont un niveau :



38 % BAC+3 et plus
+12 points de faiblement diplômés

Les visiteurs de l'édition 2021

Ils souhaitent :

33%

S'inspirer, trouver
des idées

25%

Obtenir des
informations

20%

Développer
le réseau

16%

Faire le point

Ils sont :

38%

En recherche
d'emploi

33%

Porteurs de
projet

19%

Dirigeants

13%

Salariés

56% des visiteurs prescrits par Pôle emploi

Positionnement 2022

1

Un événement 100% **networking** basé sur la **qualité** et la **personnalisation** des échanges

2

« Une occasion unique de **découvrir les solutions** de financement adaptées à votre projet, **rencontrer des experts de proximité** qui vous accompagnent dans la durée, **rencontrer des entrepreneurs** qui vous ressemblent. »

3

**Focus sur
L'évolution professionnelle**

- Faire face à ses difficultés ?
- Se réinventer ?
- Trouver une autre voie ?



Ambitions pour 2022

- Montrer la **puissance de l'écosystème** entrepreneurial et valoriser le **dynamisme des talents** Orly Paris
- **Renforcer l'affluence** et passer le cap des 500 visiteurs
- Stabiliser la **qualité du visitorat** et maintenir des **taux de satisfaction élevés** (+ de 90%)
- Apporter des **réponses concrètes aux publics qui se questionnent sur leur évolution professionnelle**
- **Rendre visibles et lisibles les solutions alternatives** à l'entrepreneuriat et au salariat
- Tirer au maximum profit des **outils digitaux et le format 100% networking**



L'offre de service

-  Boussole
-  Diag #leader
-  Ateliers et conférences
-  Stand Experts
-  Networking



DIAG #LEADER

CRÉER OU DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

LES RENDEZ-VOUS DE L'ENTREPRENEURIAT D'ORLY PARIS®

ESPACE

Conseil Accompagnement



Des entretiens individuels réalisés par les partenaires entrepreneur#leader en marque blanche. Ils visent à apporter une prescription sur-mesure pendant et post-salon pour les créateurs.

STANDS EXPERTS



Banque
Propriété intellectuelle
Expertise-comptable et juridique
Numérique
Costisations sociales et statut
Immobilier – S'installer sur le territoire

neocam

TROUVEZ DES CLIENTS PAR INTERNET

CRÉER OU DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

LES RENDEZ-VOUS DE L'ENTREPRENEURIAT D'ORLY PARIS

Numérique

ESPACE TERRITOIRES

LES RENDEZ-VOUS DE L'ENTREPRENEURIAT D'ORLY PARIS

URSSAF

recci

LES RENDEZ-VOUS DE L'ENTREPRENEURIAT D'ORLY PARIS

Expert comptable

PARIS ORLY

BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

TRAVAILLER AUTREMENT

VILLAGE
TRAVAILLER
AUTREMENT

VILLAGE
TRAVAILLER
AUTREMENT

VILLAGE
TRAVAILLER
AUTREMENT

 **Coopaname**
faire société

NI DÉPENDANTS, NI INDÉPENDANTS :
COOPÉRATEURS !


 Alexandre
Guy

 Hanneli
Guy



ENTREPRENEURS! NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS VOTRE RÉUSSITE

Conseil, formation,
couveuse, incubateur,
coworking

 **BGE** Réseau national d'appui aux entrepreneurs



RECRUTEZ
Vos futures
PARTENAIRES
de SUCCÈS !!!

RÉFÉRENCE

VIDÉO DE
RENEUBRIMENT
PARIS

Couveuse
Coopérative
Portage salarial et travail indépendant

CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

CRÉER OU DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

LES RENDEZ-VOUS DE L'ENTREPRENEURIAT D'ORLY PARIS

ÉVOLUTION
Professionnelle

Associations Locales de Paris
VAL-DE-MARNE
FORMATION :

- IFCE
- OFF
- CIGALES
- UTE91
- recci
- WPSE
- Dea

Orly Paris

www.orlyparis.com

Ile de France
Seine

MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

le point
on avenir pro
R MOI !

ESPACE EVOLUTION PROFESSIONNELLE

GROUPEMENT EVOLUTION

ESPACE EVOLUTION PROFESSIONNELLE

ESPACE EVOLUTION PROFESSIONNELLE

ESPACE EVOLUTION PROFESSIONNELLE

ESPACE EVOLUTION PROFESSIONNELLE

AIDES AUX ENTREPRENEURS EN DIFFICULTE



Aide au rebond : Association 60 000 rebonds
Dispositifs d'aide publique : DRIETS, REGION
IDF, CMA/CCI

ESPACE JEUNESSE



CONFERENCES



LAB CAFE CREATEUR

Echanger en toute convivialité avec des entrepreneurs témoins, afin de créer du lien et découvrir d'autres parcours.

CRÉER OU DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

LES RENDEZ-VOUS DE L'ENTREPRENEURIAT D'ORLY PARIS®

Lab' Café Créateurs

Séance de créativité

Au regard de cette nouvelle ambition, de ce qui a bien fonctionné l'année dernière et de votre expérience...

Que pourrions-nous développer pour cette nouvelle édition avant et pendant l'évènement ?

Offre de service

ex : thématiques intervenants, offres pos-covid,

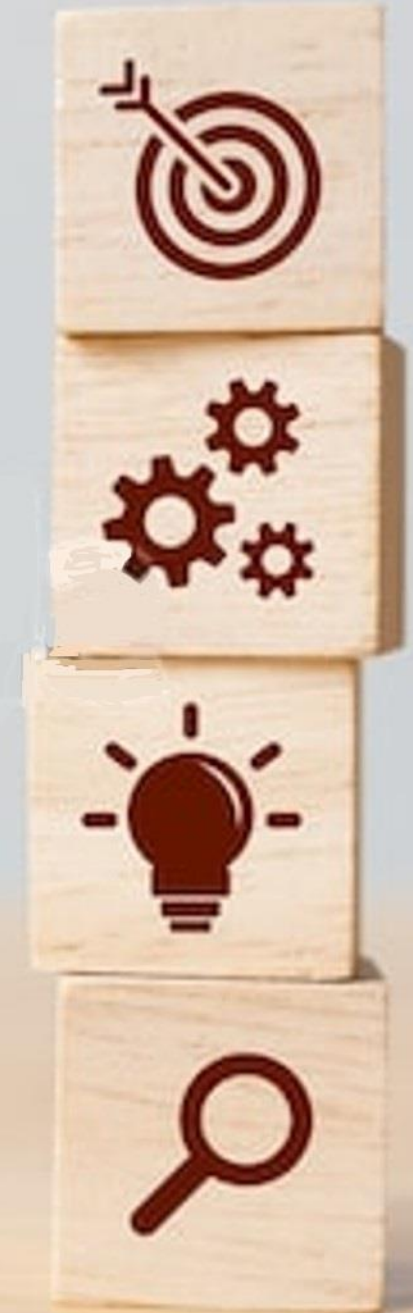
Communication

Ex : campagne emailing, média etc.

Networking

Format, animation

*Toutes les idées sont les bienvenues,
même les plus décalées 😊 !*



Nouvelles modalités networking

1

Quelles sont les conditions pour qu'un speed-meeting pour un public cible d'entrepreneurs et jeunes entreprises **soit un succès ?**

=> *Contenu ? Outils ? Organisation ?*

2

Comment composer une offre de service de pitch avant et pendant l'évènement ?

Prochaines étapes

Juillet – Août

retour du
formulaire
d'inscription de
votre structure

Juillet – Septembre

envoi du règlement
du concours Prix de
l'Entrepreneuriat
+ lancement
sélection



Octobre

réunion technique
de préparation

Pré-positionnement de candidats : **7 au 20 juillet** / Réception des dossiers par OI : **20 juillet au 15 sept**



Solution de e-réputation
Prix La jeune entreprise
Proposé par
le Grand-Orly Seine Bièvre



Model *retail* solidaire
Prix du Jury
Proposé par
la CCI Essonne



Une conserverie responsable
Prix La belle idée
Proposé par
BGE PaRIF

Les 4^e Prix de la Création d'entreprise
d'Orly Paris[®]

3 lauréats parmi 10 projets finalistes

Modalités concours 2022

Dotations : 1 500 € d'OI + billets Air France, hébergement pépinière (Le 30, WIPSE...) + liens business (ADP) + cadeaux, box week-end et soutien communication (Banque Populaire)

- **5 "belles idées" et 5 "jeunes entreprises"**

- Belle idée : association ou société en création (pas forcément immatriculée) ou créée il y a moins d'1 an, soit à partir du 15 juillet 2021
- Jeune entreprise : société ayant 1 à 3 ans d'existence soit entre le 15 juillet 2019 et le 15 juillet 2021



date immatriculation qui fait foi

- 1er arrivé 1er servi + respect du délai de transmission des dossiers
- Chaque partenaires transmet 1 candidat par catégorie, en cas de nombre de candidatures trop élevé OI revient vers vous pour vous demander votre choix prioritaire



respect des catégories



sur la qualité des dossiers qui doivent être validés par le partenaire avant envoi à OI

DEADLINE : 15 septembre

Lancement d'une communauté des pépites Orly Paris®

- **Bâtir une communauté d'affaires** fédérant les jeunes entrepreneurs du Prix de l'entrepreneuriat et de grandes entreprises de la place aéroportuaire, élus locaux et opérateurs publics de l'entrepreneuriat
- **Activer des synergies entre membres** via des rencontres thématiques, réseautage ciblé, entre-aide, co-innovation, mécénat de compétence, communication, partenariats commerciaux, opportunités de marché, expérimentation etc.
- **Valoriser le rôle des entrepreneurs** comme acteurs majeurs du développement local et de la transition écologique

MERCI

Sandra LIGNAIS

Directrice Orly International
Portable : (+33) 6 83 38 31 88
signais@orly-international.com

David ABULKHEIR

Chef de projet Orly International
Portable : (+33) 6 25 86 39 17
daboulkheir@orly-international.com

Mérim HADDAD

Chargée de mission
événements & partenariats
Ligne directe : +33 6 22 90 02 12
mhaddad@orly-international.com

